

## Code du balisage® FFRP

Jalonnement des itinéraires	Promenade et Randonnée
Continuité	—
Changement de direction	↙
Mauvaise direction	✗



### Charte du randonneur

Les circuits pédestres empruntent des chemins et des sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tout type de randonneurs. Ils empruntent aussi parfois des chemins privés dont les propriétaires ont accordé gracieusement l'autorisation de passage. Pour garantir la viabilité et la pérennité de ce réseau, nous vous invitons à :

- Respecter la nature et surtout la propriété privée
- Ne pas abandonner vos débris
- Ne pas fumer en forêt ni allumer de feux
- Ne pas troubler le silence des lieux habités
- Rester sur les sentiers
- Maintenir les chiens en laisse
- Ne cueillir ni fleurs ni plantes

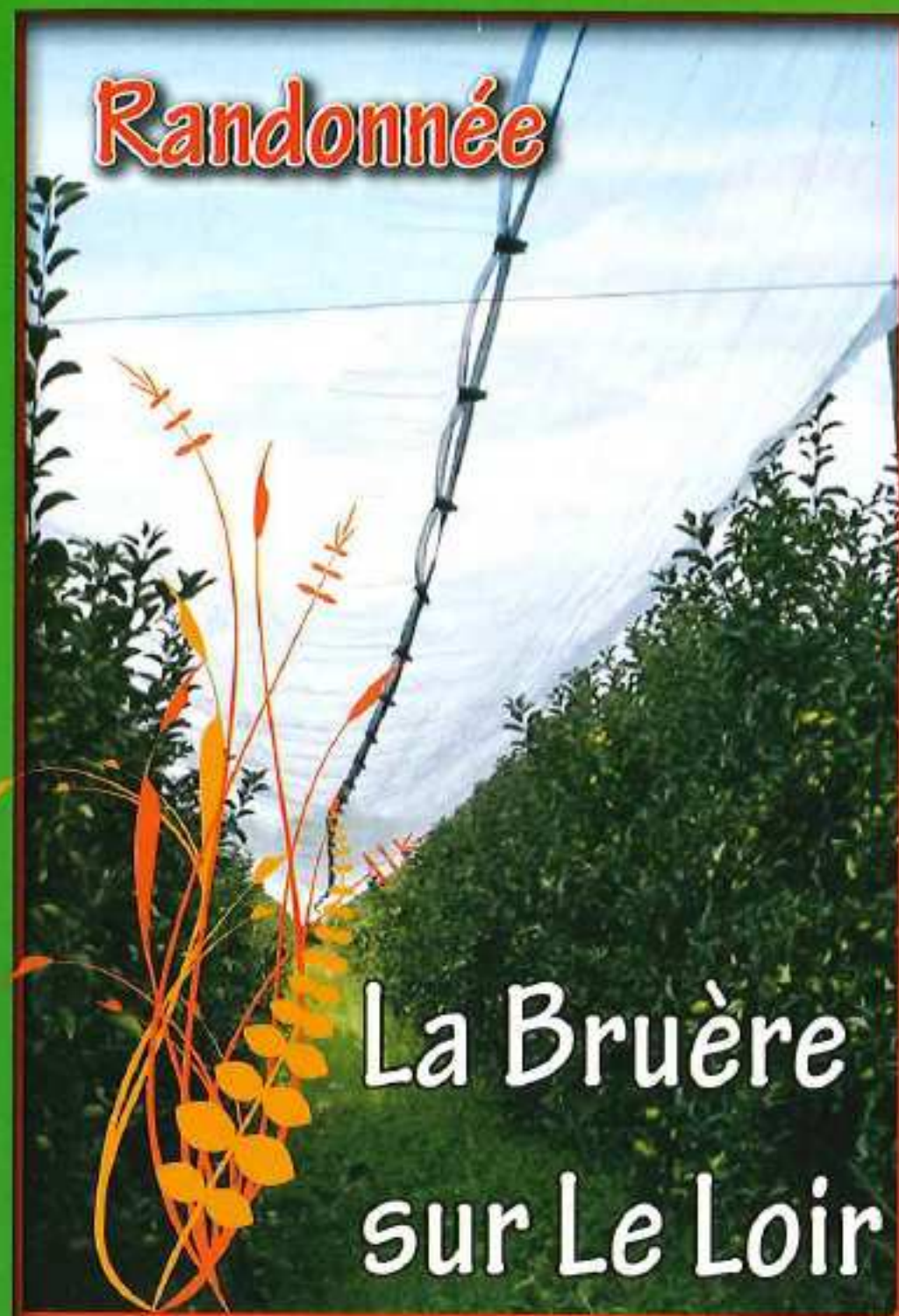
La construction de l'église paroissiale Saint-Martin **9** de La Bruère fut réalisée en trois étapes principales : le Haut Moyen Age avec un premier édifice en partie détruit dont il existe un vestige sur le mur sud de la nef, le milieu du Moyen Age avec la nef lambrissée et la Première Renaissance avec le chœur monumental accolé. Au XVII<sup>e</sup>, l'abside fut modifiée : un retable est venu obstruer la baie centrale. Dans le 2<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup>, une sacristie fut adossée dans l'angle de la nef et de la chapelle sud. Un grand christ en bois est placé sous la voûte au centre de l'église. Les vitraux sont de 1575 comportant des représentations d'épisodes du Nouveau Testament.

Dès 1680, on trouve trace d'une école **5** à La Bruère, car figure dans les registres paroissiaux l'acte de sépulture de Charles Boullian, âgé de 7 ans et qui est qualifié par le curé d'ecollier en notre presbytère, fils de Charles Boullian, marchand de la ville du Lude...". La qualité de marchand du père semble expliquer la possibilité pour cet enfant de bénéficier dès le XVII<sup>e</sup> siècle d'un enseignement, ce qui n'était bien évidemment pas le cas pour la majorité des familles de l'époque. En 1833, la loi Guizot fait obligation aux communes d'entretenir une école.

### A découvrir à proximité

Il existe peu d'informations sur le Château de la Gagnerie **10** antérieur à la Révolution. Dans la 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> un petit parc paysager est aménagé, le nouveau château est un logis de plan massé avec un rez-de-chaussée surélevé. Les trois travées centrales marquent le perron de la porte d'entrée. L'aspect monumental est renforcé par une surélévation d'un étage. Le pavillon central renferme l'escalier dans œuvre dont les repos rythment la travée centrale postérieure. Il semblerait que la maison construite sous la Monarchie de Juillet soit un logis à 7 travées côté cour et 5 travées côté jardin. A la fin du siècle, on agrandit la maison en construisant un étage au-dessus des trois travées centrales et on remonte la corniche à balustrade et la toiture, au-dessus.

Sources : [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr)



## Circuit du Grand Tour

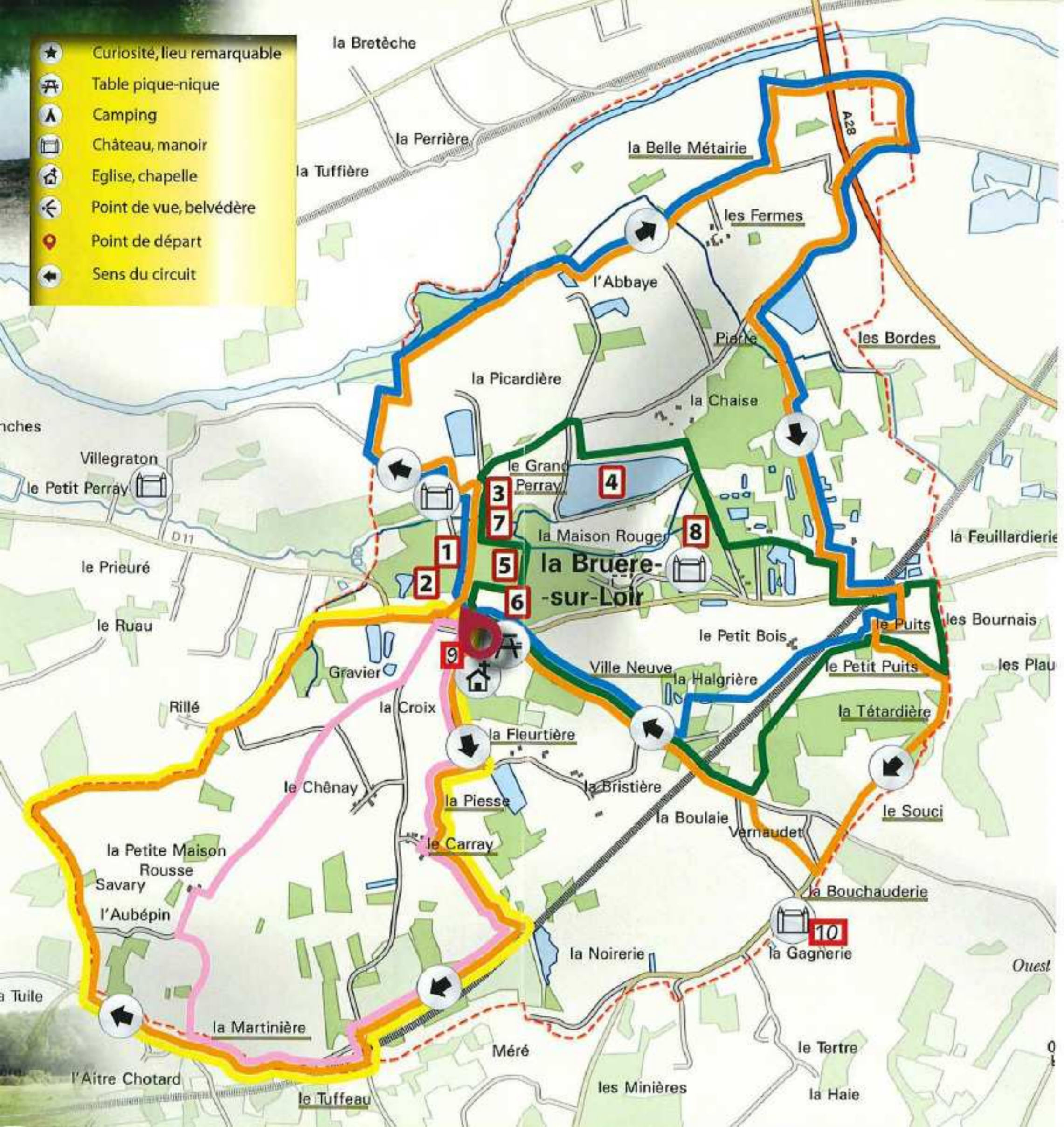


[www.cc-bassinludois.fr](http://www.cc-bassinludois.fr)  
O.T. Le Lude : 02 43 94 62 20



Circuit couleur orange de 17,5 km à La Bruère sur Le Loir

- ★ Curiosité, lieu remarquable
- 🍷 Table pique-nique
- ⛺ Camping
- 🏰 Château, manoir
- 🏪 Eglise, chapelle
- 👁️ Point de vue, belvédère
- 📍 Point de départ
- ➡️ Sens du circuit



## Circuit couleur orange de 17,5 km

Départ 📍 du parking derrière l'école 5 à côté de la salle polyvalente (aire pique-nique), face à l'église 9 route de Chenu prendre à droite, au croisement prendre à droite et la 1<sup>ère</sup> rue à gauche « Route de Nogent s/Loir » (indic. orange) vers le « Haras de la Chaise ». Tout droit, quitter le village, longer la propriété du château du « Perray ». 7 Arriver au lieu-dit « Le Grand Perray », prendre le chemin à gauche (indic. orange), longer « Le Grand Perray », à droite sur le chemin qui sera parallèle au plan d'eau, suivre les indications oranges. Passage à proximité d'une carrière de sable. Quitter la lisière de la forêt, passer le ruisseau, longer « Les Fermes », rejoindre la route (indic. orange), 300m de bitume, et après la 1<sup>ère</sup> maison de campagne « La Belle Métairie » prendre le chemin à gauche, suivre le chemin à droite et tourner à droite pour continuer le parcours orange. Rejoindre la route, toujours longer l'A28. Au panneau cédez-le-passage, prendre à droite, laisser le lieu-dit « La Petite Durandière », « Les Bordes », continuer sur la route et à « Pierre Fine » tourner sur le chemin entre deux maisons. Long chemin. Arriver au hameau tourner à gauche sur la route. Laisser le « Chemin des Aunays », continuer sur la route, et au croisement à gauche rue du « Joncheray » au lieu-dit « La Poussinière », passer la voie ferrée et tout de suite à droite en direction du lieu-dit « Le Puits » et « Le Petit Puits » sur la petite route, suivre le 1<sup>er</sup> chemin à gauche jusqu'à la route (indic. orange). Arriver à la route prendre à droite, laisser le lieu-dit « La Tétardière », « Le Souci », « Le Parc », (indic. orange) et à « La Bouchauderie » passer entre deux maisons sur la droite. Au croisement suivant à gauche, passer la voie ferrée, passer par le lieu-dit « Villeneuve », « La Cave Villeneuve ». Au croisement avec un calvaire : à gauche, passer la pancarte « La Bruère sur Loir » et prendre la 1<sup>ère</sup> route à gauche vers le lieu-dit « La Fleurtière », passer « La Piesse » et à « Le Carroy » prendre le chemin à gauche. Ne pas passer sous le petit pont SNCF, prendre le chemin boisé à droite, longer les pommiers et au bout du chemin prendre à gauche (indic. orange) en direction de Chenu, passer sous le pont SNCF et prendre la petite route à droite au lieu-dit « Le Tuffeau ». Suivre un petit chemin boisé qui monte, longer les pommiers, repasser sous le pont (indic. orange), prendre à gauche sur la route. Passer près du lieu-dit « Montmousseau », « Les Chapelles », « La Martinière ». Au croisement continuer tout droit sur la route (indic. orange) et à l'intersection suivante à droite. Au croisement : à gauche (indic. orange), passer le panneau d'entrée de village, longer le cimetière, arriver à l'église et à la salle prendre à droite vers le parking du départ.